



Contribution du Luxembourg pour la préparation du rapport 2024 du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre du programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

Dossier suivi par : Mariana MUZZI, Division du vivre ensemble, ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, mariana.muzzi@fm.etat.lu / 247-65771

Luxembourg le 25 avril 2024

Partie 1 : Mesures concrètes et pratiques mises en place au Luxembourg pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y sont associés, auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine dans les domaines suivants, comme identifiés dans le programme

d'activités.....	2
1. Reconnaissance	3
a) Droit à l'égalité et à la non-discrimination	3
b) L'éducation à l'égalité et à la sensibilisation	5
c) Collecte d'informations	11
3. Développement	12
b) Education.....	12

Partie 2 : Recommandations concrètes pour des actions futures visant à garantir la protection et la promotion continue des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine après la conclusion de la Décennie	13
--	----

Cette contribution se compose de deux parties. La première expose les mesures concrètes et pratiques mises en place au Luxembourg durant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y sont associés, et auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine. La seconde partie propose des recommandations concrètes pour des actions futures visant à garantir la protection et la promotion continues des droits des personnes d'ascendance africaine après la conclusion de la Décennie.

Ce document répond aux « *Instructions pour soumettre des contributions écrites pour la préparation du rapport 2024 du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre du programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine* »¹ ainsi qu'au « *Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine* » adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), désigné ci-après comme « *le programme d'activités* ».

Partie 1 : Mesures concrètes et pratiques mises en place au Luxembourg pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y sont associés, auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine dans les domaines suivants, comme identifiés dans le programme d'activités.

Afin de fournir un aperçu du parcours historique du Grand-Duché de Luxembourg dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale auxquels ont été confrontées les personnes d'ascendance africaine au cours de la dernière décennie, l'élaboration de cette contribution a impliqué l'examen de plus de deux cents rapports. Parmi ceux-ci, on trouve notamment des rapports d'examen périodique du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies et de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, ainsi que des rapports d'activité provenant de divers ministères, administrations et organisations.² La liste des rapports examinés comprend :

- Le rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe sur le Luxembourg (cinquième cycle de monitoring) du 28 février 2017.
- Le point de vue du Gouvernement du Luxembourg sur le cinquième rapport de l'ECRI sur le Luxembourg.
- Les observations finales concernant le rapport du Luxembourg valant dix-huitième à vingtième rapports périodiques du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD/C/LUX/18-20) du 26 juin 2020.
- Les observations finales concernant le rapport du Luxembourg valant dix-huitième à vingtième rapports périodiques du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD/C/LUX/CO/18-20) du 16 mai 2022.
- Le rapport parallèle au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale en préparation de l'examen du rapport du Luxembourg présenté par la Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg du 31 mars 2022.

¹ Lettre du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme du 7 février 2024 (Ref. 2024/ARDS/AT/CF).

² Les rapports d'activité entre 2015 et 2022 des ministères, administrations et organisations suivants ont été examinés : Agence pour le Développement de l'Emploi, Centre pour l'Égalité de Traitement (CET), Chambre de commerce, Chambre des métiers, Chambre des salariés, Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH), Inspection du travail et des mines, Inspection générale de la police, ministère de l'Économie, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ministère de l'Intérieur, ministère de la Culture, ministère de la Digitalisation, ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, ministère de la Fonction publique, ministère de la Justice, ministère de la Santé, ministère des Affaires Étrangères et Européennes/Direction de l'Immigration, ministère des Sports, ministère d'État, ministère du Logement, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Office national de l'accueil (ONA), Ombudsman, Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher/Ombuds Comité fir d'Rechter vum Kand (OKaJu/ORK), Police Grand-Ducale et STATEC.

1. Reconnaissance

Dans le domaine de la « *reconnaissance* » tel que décrit dans le programme d'activités³, le Luxembourg a mis en place des mesures en matière de droit à l'égalité et à la non-discrimination⁴, d'éducation à l'égalité et à la sensibilisation⁵, ainsi que de collecte d'informations.⁶

a) Droit à l'égalité et à la non-discrimination

Conformément à l'alinéa (e) du paragraphe 11 du programme d'activités⁷, au Luxembourg, les personnes qui s'estiment victimes de discrimination raciale ou de racisme peuvent ester en justice pour violation du droit pénal, du droit du travail ou des lois relatives aux principes d'égalité de traitement et de non-discrimination. Au fil des années, le Luxembourg a renforcé son engagement en adaptant et en modifiant son cadre juridique, avec des renforcements significatifs survenus notamment durant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, en particulier en 2023.

Le principe d'égalité et le principe de non-discrimination font partie du cadre juridique luxembourgeois depuis 2006, depuis la transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. La loi sur l'égalité de traitement s'applique tant au secteur privé qu'au secteur public.

La Constitution du Grand-Duché de Luxembourg⁸, qui a été promulguée le 17 octobre 1868 avec une révision majeure de la Constitution entrée en vigueur le 1er juillet 2023, prévoit dans son article 15, alinéa 2 que « *Nul ne peut être discriminé en raison de sa situation ou de circonstances personnelles* ». L'intention du législateur avec cet article était d'inscrire le principe de non-discrimination dans la Constitution. Cet article signifie « *l'égalité de traitement entre toutes les personnes, sans discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge* »⁹ et il a été rédigé sur la base des directives anti-discrimination de l'Union européenne¹⁰ et du Protocole n° 12 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du Conseil de l'Europe du 4 novembre 2000.

Le droit pénal au Luxembourg criminalise la discrimination raciale depuis 1997, année à laquelle il a introduit le chapitre intitulé « *Du racisme, du révisionnisme et d'autres discriminations* » (Articles 454-457), modifié en 2006 et 2007. Selon le droit pénal¹¹, la discrimination entre personnes physiques, personnes morales ou

³ Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), II. Activités à mener au cours de la Décennie internationale, A. Au niveau national, paragraphes 10 à 27.

⁴ Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), paragraphe 11.

⁵ Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), paragraphe 12.

⁶ Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), paragraphes 13 à 15.

⁷ Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), paragraphe 11, alinéa (e).

⁸ La Constitution du Grand-Duché de Luxembourg :

<https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/constitution/1868/10/17/n1/consolide/20230701>

⁹ Proposition de révision du chapitre II de la Constitution » du 13 juillet 2021, pp. 3-4 exposé de motifs : <https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/0120/165/241650.pdf>

¹⁰ Les directives anti-discrimination de l'Union européenne sont les suivantes: la Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique; la Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail; la Directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services; et la Directive 2006/54/CE du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte)

¹¹ Code pénal Art. 455.

groupes ou communautés de personnes en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou à une race, est punie. La discrimination raciale punissable comprend :

- Refuser la fourniture ou la jouissance d'un bien et/ou l'accès à un bien ;
- Refuser la fourniture d'un service et/ou l'accès à un service ;
- Subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service et/ou l'accès à un bien ou à un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 454 ou à faire toute autre discrimination lors de cette fourniture, en se fondant sur l'un des éléments visés à l'article 454 ;
- Indiquer dans une publicité l'intention de refuser un bien ou un service ou de pratiquer une discrimination lors de la fourniture d'un bien ou d'un service, en se fondant sur l'un des éléments visés à l'article 454 ;
- Entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;
- Refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;
- Subordonner l'accès au travail, tous les types de formation professionnelle, ainsi que les conditions de travail, l'affiliation et l'engagement dans une organisation de travailleurs ou d'employeurs à l'un des éléments visés à l'article 454 du Code pénal.

En 2023, le Code pénal a été révisé pour inclure une circonstance aggravante générale pour les crimes, délits et certaines contraventions commis en raison de divers motifs discriminatoires énumérés à l'article 454 du Code pénal.¹² Ces motifs incluent l'origine, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, le changement de sexe, l'identité de genre, la situation de famille, l'âge, l'état de santé, le handicap, les mœurs, les opinions politiques ou philosophiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion spécifique.

Le droit du travail luxembourgeois interdit la discrimination depuis 2006, en introduisant le « *Chapitre Premier - Principe de non-discrimination* » (Article L.251-1) sous le « *Titre V - Égalité de traitement en matière d'emploi et de travail* » du Code du Travail. En 2006, le Luxembourg a également modifié la législation concernant la fonction publique, transposant la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000. Selon le droit du travail, toute discrimination directe ou indirecte fondée sur l'appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une race ou ethnie est interdite. De plus, en 2023, le Code du travail a été modifié afin d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral à l'occasion des relations de travail.¹³

En 2023, le Luxembourg a aussi pris un virage décisif en adoptant la loi du 23 août 2023¹⁴ relative au vivre-ensemble interculturel. Cette loi a signalé un changement majeur en remplaçant l'approche « *d'intégration* », existante depuis 2008, par un concept plus vaste et représentatif de la diversité de la société luxembourgeoise : celui du « *vivre-ensemble interculturel* ». Cette loi poursuit une approche inclusive et met l'accent sur les besoins individuels plutôt que sur les distinctions de statut. Ainsi, qu'il s'agisse de réfugiés, de nouveaux arrivants, de résidents étrangers établis de longue date, de travailleurs frontaliers ou de citoyens luxembourgeois, tous peuvent désormais participer de manière équitable à tous les programmes, activités et projets mis en place dans le cadre du vivre ensemble. De plus, la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination constitue un élément clé et transversal de cette loi. Ainsi, certaines des dispositions concernent l'antiracisme :

- Le vivre-ensemble interculturel repose sur le respect mutuel, la tolérance, la solidarité, la cohésion sociale, ainsi que la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination (article 1).

¹² Loi du 28 mars 2023 complétant le Code pénal par l'introduction d'une circonstance aggravante générale pour les crimes, délits et contraventions commis en raison d'un mobile fondé sur un ou plusieurs des éléments visés à l'article 454 du Code pénal. <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2023/03/28/a185/jo>

¹³ Loi du 29 mars 2023 portant modification du Code du travail en vue d'introduire un dispositif relatif à la protection contre le harcèlement moral à l'occasion des relations de travail. <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2023/03/29/a187/jo>

¹⁴ Loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel et modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2023/08/23/a545/jo>

- Le programme du vivre-ensemble interculturel comprend des modules avancés visant à renforcer la sensibilisation dans le domaine de la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination (article 5).
- Les missions du Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel incluent la promotion du vivre-ensemble interculturel, y compris la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination (article 7).
- Les missions de la Commission communale du vivre-ensemble interculturel englobent le respect des valeurs du vivre-ensemble interculturel, en particulier la sensibilisation et la mise en place de mesures de lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination au niveau de la commune (article 9).

Conformément aux dispositions des alinéas (g) et (h) du paragraphe 11 du programme d'activités¹⁵, le Luxembourg est en train d'élaborer un plan d'action national contre le racisme et la discrimination raciale pour une période de cinq ans. Ce plan d'action national prendra en compte les recommandations reçues au niveau des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne et est élaboré en collaboration avec les acteurs publics et les groupes racisés, y compris les organisations de la société civile représentant ces groupes dans leur diversité.¹⁶

b) L'éducation à l'égalité et à la sensibilisation

Conformément aux dispositions des alinéas (b), (c), (d) et (e) du paragraphe 12 du programme d'activités,¹⁷ durant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), le Luxembourg a mis en place des mesures de sensibilisation visant à combattre le racisme, la discrimination raciale et les stéréotypes négatifs. Ci-dessous se trouve une liste non exhaustive¹⁸ de ces mesures de sensibilisation, classées par ordre chronologique.

La plupart de ces initiatives ont été mises en œuvre par des organisations de la société civile avec un financement public, notamment par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, le ministère de la Justice, le ministère de la Culture et l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Depuis 2020, parmi les associations de la société civile implémentant des actions, on trouve notamment des associations antiracistes créées après cette année-là, telles que *Finkapé*, *Ally Book Club*, *Lëtze Rise Up* et *One People*, ces deux dernières étant les deux membres luxembourgeois du Réseau européen contre le racisme (ENAR).

- Le projet « *Cliché - La société en migration* »,¹⁹ initié en 2015 et toujours en cours, a réuni divers partenaires, dont l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI) et le Centre d'Éducation Interculturelle - Interkulturell (IKL). Son objectif est de mettre à disposition sur une plateforme numérique des ressources pédagogiques variées (photos, textes littéraires et d'experts, vidéos, fiches d'activités) pour aborder de manière

¹⁵ Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), paragraphe 11, alinéa (g).

¹⁶ Engagement n°4 du Luxembourg lors de la manifestation de haut niveau pour célébrer le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les 11 et 12 décembre 2023. Les détails complets des engagements du Luxembourg sont accessibles sur : <https://www.ohchr.org/en/human-rights-75>

¹⁷ Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), paragraphe 12, alinéa (b), (c), (d), (e).

¹⁸ Cette liste est établie à partir de l'analyse documentaire de plus de deux cents rapports. Cependant, elle n'est pas exhaustive, car elle repose uniquement sur l'examen des rapports et de la législation comme sources d'information. De plus, certaines lacunes sont à noter : l'absence d'une revue de la littérature académique, l'omission de l'examen des rapports d'activités annuels des associations, des syndicats, des communes, de la Chambre des Députés et du pouvoir judiciaire. En outre, les données pour l'année 2024 sont incomplètes, puisque l'année est encore en cours. Ainsi, il est possible que cette contribution ait involontairement omis certaines initiatives supplémentaires.

¹⁹ Des informations complémentaires sur le projet « *Cliché – Société en migration* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://cliche.lu/>

formelle et informelle le phénomène migratoire et la diversité au Luxembourg. Ce projet vise à déconstruire les stéréotypes et préjugés associés à la migration. Le passé colonial du Luxembourg, le racisme anti-noir et l'ascendance africaine font partie des thèmes abordés dans le projet.

- L'étude « *Diaspora Capverdienne au Luxembourg* », réalisée par le Centre d'Étude et de Formation Interculturelles et Sociales (CEFIS) et publiée en 2017, a examiné la communauté cap-verdienne résidant au Luxembourg. Elle a porté une attention particulière au contexte sociohistorique de la présence cap-verdienne dans le pays, au profil sociodémographique de cette diaspora, aux motifs et aux modes de migration des Cap-Verdiens, ainsi qu'aux pratiques de solidarité au sein de la communauté immigrée avec le Cap-Vert.²⁰
- Le film-documentaire « *Schwaarze Mann - un Noir parmi nous* », ²¹ réalisé par Fränz Hausemer et produit par la société de production cinématographique luxembourgeoise SAMSA Film en 2018, offre un portrait intime de Jacques Leurs, le premier homme noir de nationalité luxembourgeoise. Il explore son cheminement identitaire en Europe et au Congo, en mettant en lumière l'impact de la colonisation belge. Par la suite, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, en collaboration avec plusieurs organisations de la société civile (Zentrum fir politesch Bildung, le Centre d'Éducation Interculturelle - Interkulturell (IKL), l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), la Ville de Luxembourg, et SAMSA), avait élaboré un dossier pédagogique²² pour accompagner le film. Ce documentaire était notamment accessible sur la plateforme « *Films4Schools* », une plateforme de streaming proposant des films produits au Luxembourg accompagnés de dossiers pédagogiques, à destination de toutes les écoles du Grand-Duché de Luxembourg.
- Le projet « *A fleur de peau : Le Noir du Blanc au Luxembourg* », ²³ mis en œuvre par le Centre de Documentation sur les Migrations Humaines et l'association Finkapé entre avril 2020 et janvier 2021, visait l'élaboration de deux vidéoconférences portant sur la racialisation dans les médias et dans les œuvres muséographiques, réunissant des professionnels des médias, de la presse et des musées, ainsi que des membres d'associations. De plus, le projet a abouti à l'établissement d'un inventaire socio-historique des imaginaires coloniaux et de la présence des personnes du continent africain dans l'historiographie luxembourgeoise. Toutes les ressources mobilisées sont désormais répertoriées dans le catalogue commun des bibliothèques luxembourgeoises, rendant ainsi ces informations accessibles au public intéressé.
- Le cycle de formation « *Racisme : comprendre pour agir* », ²⁴ mis en œuvre par l'association Lëtze Rise Up du 30 novembre au 2 décembre 2020 en collaboration avec la Chaire UNESCO en droits de l'homme à l'Université du Luxembourg, visait à fournir des outils de compréhension et des repères pour appréhender le racisme et envisager des actions pour le combattre au sein de son organisation. Le cycle de formation constituait le premier volet d'un projet en deux parties conçues en collaboration avec la Chaire UNESCO en droits de l'homme. Le second volet était le colloque international « *Understanding Institutional Racism in Comparative Perspective: From Lesson-drawing to an Agenda for Change* », ²⁵ organisé en avril 2021. Ce colloque international a réuni les experts suivants : Robert Harmsen, Chaire UNESCO en droits de l'homme à l'Université du Luxembourg ; Gary Younge,

²⁰ L'étude « *Diaspora Capverdienne au Luxembourg* » est disponible à l'adresse suivante : <https://integratioun.lu/wp-content/uploads/2018/09/Diaspora-capverdienne-au-Luxembourg.pdf>

²¹ Des informations complémentaires sur le film-documentaire « *Schwaarze Mann - un Noir parmi nous* », sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.samsa.lu/portfolio/schwaarze-mann-un-noir-parmi-nous/>

²² Le dossier pédagogique accompagnant le film « *Schwaarze Mann – un Noir parmi nous* » est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ikl.lu/materiel/schwaarze-mann-un-noir-parmi-nous/>

²³ Des informations complémentaires sur le projet « *À fleur de peau : Le Noir du Blanc au Luxembourg* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/projets/pan.html>

²⁴ Des informations complémentaires sur le cycle de formation « *Racisme : comprendre pour agir* » sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.letzriseup.com/_files/ugd/c7f16c_12c5dd2fb87d408fb821fd4fe4464cb0.pdf

²⁵ Des informations complémentaires sur le colloque international « *Understanding Institutional Racism in Comparative Perspective: From Lesson-drawing to an Agenda for Change* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.uni.lu/fhse-fr/events/unesco-chair-in-human-rights-understanding-institutional-racism-in-comparative-perspective-from-lesson-drawing-to-an-agenda-for-change/>

journaliste au Guardian, écrivain, sociologue et animateur radio ; Debra Thompson, Chaire de recherche du Canada sur l'inégalité raciale dans les sociétés démocratiques de l'Université McGill, à Montréal, Canada ; Halleh Ghorashi, Professeur de Diversité et d'Intégration à la Vrije Universiteit Amsterdam (VU Amsterdam), Pays-Bas ; et Sandrine Gashonga, présidente de l'association Lëtz Rise Up. Ils ont discuté du racisme institutionnel, en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes et les défis à venir, afin de permettre une compréhension approfondie des différentes expériences nationales et des leçons transversales qui peuvent être tirées de ces cas et potentiellement appliquées dans le contexte luxembourgeois.

- Le projet « *Peanut Project* », mis en œuvre par l'association Lëtz Rise Up entre novembre 2020 et juillet 2021,²⁶ avait pour objectif de proposer des formations en compétences relationnelles aux femmes issues de la diversité intéressées par l'entrepreneuriat. Le projet comprenait trois *master class* où des entrepreneures partageaient leur expérience et transmettaient des compétences pratiques aux participantes. Ces *master class* étaient ouvertes à toutes les entrepreneures, avec une attention particulière portée à celles issues de la diversité, créant ainsi un espace d'échange et d'apprentissage.
- L'exposition « *Cela n'a rien à voir avec moi* » (originellement en luxembourgeois : « *Daat huet jo näischt mat mir ze dinn* ») de l'artiste Chantal Maquet a eu lieu au Centre d'Art Nei Liicht dans la ville de Dudelange, Luxembourg du 6 mars 2021 au 11 avril 2021. Les peintures, les films et les recherches de l'artiste sont inspirés par les photos et les enregistrements de films de l'époque où ses grands-parents européens vivaient au Congo, dans la colonie belge de l'époque. L'artiste aborde son propre angle mort en tant que Luxembourgeoise « *blanche* ». Elle retrace également les liens économiques et culturels entre le Luxembourg et le Congo en tant que reflet du colonialisme.²⁷ L'exposition a été adaptée en roman graphique pour le public jeune, publié en décembre 2022, et est disponible dans les bibliothèques au Luxembourg ainsi qu'en ligne.²⁸ L'auteur a animé un atelier sur le roman graphique lors de l'édition 2023 de la journée des livres pour l'enfance et la jeunesse (originellement en luxembourgeois : « *Kannerbicherdag + Jugendbicherdag 2023* ») au Centre culturel régional de Dudelange « *opderschmelz* » au Luxembourg, le 28 janvier 2023.²⁹
- Les visites guidées sur le thème « *Décolonisons le Luxembourg* », organisées par l'association Lëtz Rise Up en collaboration avec le collectif artistique Richtung 22 depuis le 26 juin 2021³⁰ et toujours en cours, visent à sensibiliser au passé colonial du Luxembourg en mettant en lumière les lieux ayant marqué cette période.³¹
- La formation « *Diversité et non-discrimination* »³² développée par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (actuellement le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil) a été intégrée dès 2022 dans le catalogue de formation de l'Institut National

²⁶ Des informations complémentaires sur le projet « *Peanut Project* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/projets/pan.html>

²⁷ Des informations complémentaires sur l'exposition « *Daat huet jo näischt mat mir ze dinn* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.galleries-dudelange.lu/exhibitions/display/156>

²⁸ Des informations complémentaires sur le roman graphique « *Daat huet jo näischt mat mir ze dinn* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.chantal-maquet.com/dat-huet-jo-naeischt-mat-mir-ze-dinn-graphic-novel/>

²⁹ Des informations complémentaires sur le « *Kannerbicherdag + Jugendbicherdag 2023* » sont disponibles à l'adresse suivante : https://opderschmelz.lu/agenda/1843_1696

³⁰ Tavares, Bernardino ; Tavares Vieira, Aleida Evandra « *Black Luxembourg* » in Natasha A. Kelly e Olive Vassell, eds. Mapping Black Europe : Monuments, Markers, Memories. Bielefeld: Transcript Verlag, 2023, 198 pp.

³¹ Des informations complémentaires sur les visites guidées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.letzriseup.com/d%C3%A9colonisons-le-luxembourg>

³² Des informations complémentaires sur la formation « *Diversité et non-discrimination* » sont disponibles à l'adresse suivante : https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-communal/00formini/00-fs-co/co_00-2-029.html

d'Administration Publique (INAP) pour le secteur communal. Cette formation est obligatoire pour les nouveaux fonctionnaires communaux. Son contenu comprend les résultats de l'étude « *Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg* ». En 2023, deux autres formations spécifiques à la lutte contre le racisme ont été ajoutées au catalogue de formation, à savoir : la formation « *Lutte contre le racisme et la discrimination* »³³ et la formation « *Projets et bonnes pratiques contre le racisme et la discrimination* ».³⁴

- Le projet « *Visible* »,³⁵ mis en œuvre par l'association Ally Book Club en collaboration avec l'association Finkapé, le Centre d'Éducation Interculturelle - Interkulturell (IKL) géré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), s'est déroulé de juillet 2021 à décembre 2022. Son objectif était de prévenir, comprendre et sensibiliser aux désavantages et aux discriminations liés à la race ou à l'origine ethnique. Le projet s'est articulé autour de deux axes principaux : le premier, intitulé « *littérature* », a mis en avant des auteurs racisés à travers un cycle de conférences axées sur le thème « *La littérature comme outil de visibilité* », en mettant particulièrement l'accent sur la jeunesse et l'enfance. Le second axe, nommé « *éducation* », avait pour but de sensibiliser les élèves et le personnel éducatif aux questions des discriminations raciales et du racisme systémique, en déconstruisant les stéréotypes et en encourageant une réflexion sur la diversité et le respect mutuel.
- L'exposition temporaire « *Le passé colonial du Luxembourg* »,³⁶ qui s'est tenue au Musée National d'Histoire et d'Art (actuellement le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art - MNAHA) du 8 avril 2022 au 6 novembre 2022, présentait des sources issues de collections publiques et privées (objets, documents, lettres, œuvres d'art, photographies, etc.) permettant de retracer les nombreuses implications du Luxembourg dans l'histoire coloniale. En se basant sur les faits historiques et les parcours de Luxembourgeois pendant la période coloniale, le MNAHA illustre la complexité des relations coloniales. Au-delà d'une simple rétrospective, le MNAHA donnait également la parole à neuf personnes du Luxembourg dont la vie était étroitement liée à la fois au Grand-Duché et à l'histoire coloniale. Car même si la page de l'histoire coloniale avait été tournée il y a plus de soixante ans, ses ramifications les plus profondes se ressentaient encore dans le quotidien de nombreux concitoyens.
- Le Musée National d'Histoire et d'Art (actuellement le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art) a également organisé, entre mai et juin 2022, des conférences ainsi qu'une table ronde dédiées à la thématique du « *passé colonial du Luxembourg* » à savoir : la conférence « *Violence coloniale et Résistances au Congo (1876-1960)* » par Benoît Henriët, professeur d'histoire à l'université Vrije Universiteit Brussel (VUB), Bruxelles, Belgique ; la conférence « *Cette colonie qui nous appartient un peu* » par Régis Moes, conservateur au Musée National d'Histoire et d'Art du Luxembourg (actuellement le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art) et commissaire de l'exposition « *Le passé colonial du Luxembourg* » ; la conférence « *Treize années de guerre coloniale portugaise en Afrique* » par Irene Flunser Pimentel, docteur-chercheur en histoire contemporaine à l'Instituto de História Contemporânea de l'Universidade Nova de Lisbonne, Portugal ; la conférence « *Noble savage* » et *cannibales – Clichés coloniaux au cinéma* » par Yves Steichen, Historien au Département du cinéma et de la télévision du Centre National de l'Audiovisuel (CNA) du Luxembourg ; la conférence « *Les zoos humains* » par Jérôme Quiqueret, historien et journaliste du Tageblatt Lëtzebuerg ; et la table ronde « *Le Luxembourg : un État colonial ?* », qui a réuni des personnalités issues du monde

³³ Des informations complémentaires sur la formation « *Lutte contre le racisme et la discrimination* » sont disponibles à l'adresse suivante : https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-communal/04organismes/04-6-egalch/co_04-6-2-06.html

³⁴ Des informations complémentaires sur la formation « *Projets et bonnes pratiques contre le racisme et la discrimination* » sont disponibles à l'adresse suivante : https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-communal/04organismes/04-6-egalch/co_04-6-2-05.html

³⁵ Des informations complémentaires sur le projet « *Visible* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attribution/integration/integrationsprojekte/projets.html>

³⁶ Des informations complémentaires sur l'exposition « *Le passé colonial du Luxembourg* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.mnha.lu/en/exhibitions/luxembourgs-colonial-past>

associatif et politique, dont Franz Fayot, ancien ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.³⁷

- Les conférences organisées dans le cadre de la « *Semaine Contre les Discriminations* »³⁸ par le syndicat Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGBL) du 14 au 22 octobre 2022, ont inclus la présentation de l'étude « *Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg* », suivie d'une table-ronde avec des représentants de syndicats professionnels de l'OGBL sur la thématique de la discrimination sur le lieu de travail au Luxembourg.
- La table ronde « *Construire une mémoire coloniale au Luxembourg : enjeux et défis* », organisée par l'association Lëtz Rise Up le 23 novembre 2022, a rassemblé des intervenants du monde associatif et académique, parmi lesquels François Makanga, médiateur décolonial, guide conférencier au service éducatif de L'AfricaMuseum à Tervuren, Belgique, et membre du Comité Justice Pour Lamine ; Lucile Saada, Performeuse décoloniale basée en Belgique ; Denis Scuto, Directeur adjoint du Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History ; ainsi que Pascale Zaourou, Présidente du Comité de liaison des associations d'étrangers (CLAE) et autrice.³⁹
- Le cycle de conférences « *Nous et les autres* » sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg s'est déroulé entre septembre 2022 et janvier 2023.⁴⁰ Ce cycle a été coorganisé par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (actuellement le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil), le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et le CEFIS. L'objectif principal était de diffuser les principaux résultats de l'étude susmentionnée, de les comparer avec les résultats d'autres enquêtes menées dans des pays voisins ou sur des groupes à risque, et de stimuler une réflexion collective, parfois critique, sur les concepts, les stratégies d'identification des pratiques discriminatoires et les politiques à mettre en œuvre. Le cycle comprenait quatre conférences portant sur les thèmes suivants : « *Racisme et stéréotypes : mise en perspective de la situation au Luxembourg* », « *Discriminations ethno-raciales au Luxembourg : perceptions de la population* », « *Invisibilité et inconscience du racisme* », et « *La place de la culture et de l'éducation dans la lutte contre le racisme* ».
- Le débat « *Le long combat de l'Afrique pour son art : histoire d'une défaite postcoloniale ?* », organisé par la Bibliothèque nationale du Luxembourg en collaboration avec le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (MNAHA), s'est tenu le 20 avril 2023.⁴¹ Au cours de cette rencontre, l'historienne de l'art française Bénédicte Savoy, co-auteure avec Felwine Sarr du très débattu "Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain", a échangé avec Régis Moes, collaborateur scientifique et conservateur au MNAHA, sur l'importance croissante de la recherche sur la provenance des biens culturels. Cette discussion a mis en lumière comment, ces dernières années, cette question est devenue centrale dans les débats publics et professionnels, notamment au sein des bibliothèques, des

³⁷ Des informations complémentaires sur les conférences et la table ronde organisés par le Musée National d'Histoire et d'Art (actuellement le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art) sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.nationalmuseum.lu/volumes/files/Flyer_MNHA_passe-colonial_ISSUU.pdf

³⁸ Des informations complémentaires sur les conférences qui ont eu lieu lors de la « *Semaine contre les discriminations 14 octobre 2022 - 22 octobre 2022* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ogbl.lu/departements/departement-des-immigres/semaine-contre-les-discriminations-2022/#:~:text=Constats%2C%20enjeux%2C%20discriminations%20et%20prospectives%C2%BB%20le%2020%20octobre%202022,14%20au%2022%20octobre%202022>

³⁹ Des informations complémentaires sur la table ronde « *Construire une mémoire coloniale au Luxembourg : enjeux et défis* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.kinneksbond.lu/fr/event/construire-une-memoire-coloniale-au-luxembourg-enjeux-et-defis>

⁴⁰ Des informations complémentaires sur le cycle de conférences sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/discriminations/conferences.html>

⁴¹ Des informations complémentaires sur le débat sont disponibles à l'adresse suivante : <https://bnl.public.lu/en/a-la-une/agenda/2023/afrique-art.html>

archives et des musées. Les débats ont également souligné non seulement l'aspect politiquement sensible de l'histoire de la provenance des biens culturels, mais aussi les questions fondamentales liées à la collecte de documents et d'objets par les institutions patrimoniales. Ces échanges ont été nourris par des cas retentissants tels que le vol d'œuvres d'art, le pillage et la restitution de biens culturels juifs ou africains, conduisant à une réévaluation des pratiques courantes et soulevant des interrogations économiques et éthiques à l'échelle mondiale.

- Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (désormais le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil) a coordonné un stand dédié au « *Logement sans Racisme* » lors de l'édition 2023 de la Semaine Nationale du Logement - un événement annuel organisé par le ministère du Logement, qui s'est déroulé du 5 au 8 octobre 2023. Il a été animé à tour de rôle par six organisations de la société civile, à savoir le Centre pour l'égalité de Traitement (CET), Mieterschutz Lëtzebuerg, PADEM (Programmes d'Aide et de Développement destinés aux Enfants du Monde), l'Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel (ALDIC) ainsi que les deux membres luxembourgeois du Réseau Européen contre le Racisme (ENAR) : One People et Lëtz Rise Up. Cette participation marquait la première fois que le thème du racisme et de la discrimination raciale était abordé lors de cet événement. Elle ouvre ainsi la voie à une présence régulière de ce stand lors des prochaines éditions de la Semaine Nationale du Logement.
- Le Luxembourg a célébré pour la première fois le Black History Month⁴², en octobre 2023 avec le soutien du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (actuellement le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil), du ministère de la Justice dans le cadre de l'appel à projets 2023 « Promouvoir les droits humains » et d'autres acteurs gouvernementaux. Les événements du Black History Month ont inclus des projections de films, des débats, des conférences, des concerts de musique et des lectures de livres pour enfants. L'association One People, l'un des membres luxembourgeois du Réseau Européen contre le Racisme, a organisé le Black History Month. Cette célébration a mis en lumière l'histoire, la culture, les réalisations et les contributions des personnes noires dans le monde, tout en servant de catalyseur dans la lutte contre le racisme. Le Luxembourg s'engage aussi à réitérer l'organisation au niveau national d'un Black History Month.⁴³
- Le projet « *Construire ensemble une société solide et inclusive* », mis en œuvre par l'Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel (ALDIC), a débuté en janvier 2023 et est en cours jusqu'en décembre 2024. L'objectif de cette initiative est de renforcer les compétences des membres des communautés locales, tels que les travailleurs sociaux, les membres de la société civile, les représentants d'associations locales, les organisations de jeunesse et autres acteurs locaux, pour les habilitier à identifier, signaler et traiter les cas de racisme et de discrimination.⁴⁴
- Le projet « *Apporter des changements significatifs quant à la problématique sociétale du racisme au Luxembourg et améliorer les conditions d'intégration des ressortissants des pays tiers* »,⁴⁵ mis en œuvre par Programmes d'Aide et de Développement destinés aux Enfants du Monde (PADEM), a débuté en janvier 2023 et est en cours jusqu'en décembre 2024. Son objectif est de sensibiliser et d'informer le public sur la lutte contre le racisme, en mettant l'accent sur des secteurs clés tels que

⁴² Des informations complémentaires sur le « *Luxembourg Black History Month* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://onepeople.lu/black-history-month-luxembourg/>

⁴³ Engagement n°4 du Luxembourg lors de la manifestation de haut niveau pour célébrer le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les 11 et 12 décembre 2023. Les détails complets des engagements du Luxembourg sont accessibles sur : <https://www.ohchr.org/en/human-rights-75>

⁴⁴ Des informations complémentaires sur le projet « *Construire ensemble une société solide et inclusive* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/amif.html>

⁴⁵ Des informations complémentaires sur le projet « *Apporter des changements significatifs quant à la problématique sociétale du racisme au Luxembourg et améliorer les conditions d'intégration des ressortissants des pays tiers* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/integrationsprojekte/amif.html>

l'éducation, l'emploi et le logement. Deux actions principales sont mises en œuvre : la sensibilisation des animateurs d'organismes d'éducation informelle et une campagne de communication destinée au grand public, à travers divers médias et supports urbains, encourageant la dénonciation des actes racistes et orientant les personnes concernées vers des organismes spécialisés.

- L'exposition temporaire « *Victimes oubliées* », du Musée National de la Résistance et des Droits Humains, inauguré le 13 mars 2024 et en cours jusqu'au 23 décembre 2024, met en lumière les groupes persécutés par le régime nazi pendant l'occupation allemande du Luxembourg. Il s'agit des personnes que bien avant l'occupation allemande et parfois encore aujourd'hui, sont marginalisées socialement. Parmi ces groupes figurent les personnes d'ascendance africaine.⁴⁶
- Le projet « *Disentangling Postcolonial Encounters in Globalisation: a sociolinguistic-ethnographic study of Lusophone migrant workers' positionings in third space (DisPOSEG)* » a été mené par le Département des sciences humaines de l'Université du Luxembourg entre avril 2021 et avril 2024. Le projet a exploré les interactions linguistiques et professionnelles complexes entre les migrants lusophones - Européens, Africains et Brésiliens - au Luxembourg. Certaines des anciennes hiérarchies, relations, valeurs et normes créées par la conquête, le colonialisme et le néolibéralisme mondial peuvent être répétées au Luxembourg.⁴⁷
- Le projet « *Colonial History of Luxembourg* », mené par le Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C²DH) de l'Université du Luxembourg, a débuté en janvier 2022 et se poursuit jusqu'en janvier 2026. Il vise à explorer l'histoire coloniale du Luxembourg au-delà de la période de décolonisation. Ce projet de recherche examine la présence luxembourgeoise outre-mer, notamment au Congo, ainsi que ses répercussions au Luxembourg.⁴⁸

c) Collecte d'informations

Conformément aux dispositions des paragraphes 13, 14 et 15 du programme d'activités⁴⁹ et afin de pouvoir combler certaines lacunes dans la collecte de données en matière d'égalité raciale perçue, le Gouvernement avait mandaté le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) et le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales (CEFIS) pour réaliser une vaste enquête nationale sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg. Publiée en 2022, l'étude « *Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg* »⁵⁰ explore les principaux aspects de la vie sociale des résidents et personnes racisées. Elle fournit des données de première main sur les perceptions et expériences vécues du vivre ensemble des personnes racisées, offrant ainsi un matériau de réflexion et d'action précieux en vue du développement de politiques plus ciblées, complémentaires à l'approche « *mainstream* ».

De plus, en 2023, le CEFIS a réalisé – en collaboration avec le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (actuellement le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre Ensemble et de l'Accueil) –

⁴⁶ Des informations complémentaires sur l'exposition temporaire « *Victimes oubliées* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://mnr.lu/fr/presse>

⁴⁷ Des informations complémentaires sur Le projet « *Disentangling Postcolonial Encounters in Globalisation: a sociolinguistic-ethnographic study of Lusophone migrant workers' positionings in third space (DisPOSEG)* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://disposeg.wordpress.com/>

⁴⁸ Des informations complémentaires sur le projet « *Colonial History of Luxembourg* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.c2dh.uni.lu/projects/colonial-history-luxembourg-colux>

⁴⁹ Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), paragraphes 13,14 et 15.

⁵⁰ L'étude « *Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg* » est disponible à l'adresse suivante : <https://mfamigr.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/racisme/Rapport-d-etude-Enquete-Racisme.pdf>

une étude qualitative⁵¹ portant sur les expériences et vécus de racisme et de discrimination de vingt-sept victimes qui ont accepté de fournir des témoignages lors d'entretiens individuels et de focus groups. Mêlant sociologie compréhensive et théorie ancrée dans les récits et perceptions collectés sur le terrain, cette étude constitue un prolongement de l'enquête nationale sur le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg susmentionnée.

3. Développement

Dans le domaine du « *développement* » tel que décrit dans le programme d'activités⁵², durant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, le Luxembourg a mis en place des mesures en matière d'éducation.

b) Education

Conformément aux dispositions de l'alinéa (b) du paragraphe 22 du programme d'activités⁵³, le Luxembourg a mis en place des mesures de formation et de sensibilisation des enseignants.

Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a inclus plusieurs formations dans le catalogue de formation de l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale destiné aux enseignants et au personnel éducatif. Ces formations abordent directement le racisme et ont été développées en collaboration avec des organisations de la société civile :

- L'ouverture interculturelle - une clé pour gérer la diversité dans la classe.⁵⁴
- Pour une bibliothèque scolaire inclusive et antiraciste !⁵⁵
- L'antiracisme dans l'enseignement et l'éducation.⁵⁶
- Racismes au quotidien en milieu scolaire : Reconnaître et éliminer les préjugés et les micro-agressions ethno-raciale.⁵⁷
- Est-ce que j'ai des préjugés ? Et si oui, combien ? Exercice de réflexion sur les préjugés pour les enseignants.⁵⁸
- Penser, parler et agir de manière critique par rapport au racisme.⁵⁹

⁵¹ Des informations complémentaires ainsi que l'étude peuvent être consultées sur le site Internet du CEFIS : <https://cefis.lu/etude-racisme/>

⁵² Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), II. Activités à mener au cours de la Décennie internationale, A. Au niveau national, paragraphes 10 à 27.

⁵³ Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 novembre 2014 (A/RES/69/16), paragraphe 22, alinéa (b).

⁵⁴ Des informations complémentaires sur le cours « *L'ouverture interculturelle - une clé pour gérer la diversité dans la classe* » (original en luxembourgeois : « *Interkulturell Öffnung - E Schlüssel am Umgang mit Diversität am Klassenall* ») sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ssl.education.lu/ifen/descriptionformation?idFormation=280355>

⁵⁵ Des informations complémentaires sur le cours « *Pour une bibliothèque scolaire inclusive et antiraciste !* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ssl.education.lu/ifen/descriptionformation?idFormation=275441>

⁵⁶ Des informations complémentaires sur le cours « *L'antiracisme dans l'enseignement et l'éducation* » (original en allemand : « *Antirassismus im Bildungs- und Erziehungsbereich* ») sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ssl.education.lu/ifen/descriptionformation?idFormation=275511>

⁵⁷ Des informations complémentaires sur le cours « *Racismes au quotidien en milieu scolaire : Reconnaître et éliminer les préjugés et les micro-agressions ethno-raciale* » sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ssl.education.lu/ifen/descriptionformation?idFormation=275442>

⁵⁸ Des informations complémentaires sur le cours « *Exercice de réflexion sur les préjugés pour les enseignants : Exploration des préjugés personnels* » (original en allemand : « *Habe ich Vorurteile? Und wenn ja, wie viele? Vorurteilsreflektierende Übung für Lehrer/-innen* ») sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ssl.education.lu/ifen/descriptionformation?idFormation=275419>

⁵⁹ Des informations complémentaires sur le cours « *Penser, parler et agir de manière critique par rapport au racisme* » (original en allemand : « *Rassismuskritisch denken, Sprachen und handeln* ») sont disponibles à l'adresse suivante : <https://ssl.education.lu/ifen/descriptionformation?idFormation=273862>

De plus, le Centre d'Éducation Interculturelle - Interkulturell (IKL), géré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI), propose des ateliers de sensibilisation sur le racisme aux écoles secondaires.

Partie 2 : Recommandations concrètes pour des actions futures visant à garantir la protection et la promotion continue des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine après la conclusion de la Décennie

Pour assurer la protection continue et la promotion des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine après la conclusion de la Décennie, voici quelques recommandations concrètes pour les Nations Unies :

- Encourager l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer la « *Deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine* », en prolongeant la décennie internationale en cours pour une deuxième décennie, couvrant la période 2025-2034.⁶⁰
- Mener des réflexions sur une collaboration renforcée avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec l'Union européenne, dans le domaine de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, afin de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions futures visant à garantir la protection et la promotion continue des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine.⁶¹
- Recueillir et mettre à disposition un répertoire d'outils pratiques issus des rapports périodiques des États parties, en partenariat avec les organes de surveillance de l'application des traités de l'ONU, tels que le Comité des droits de l'enfant, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits des personnes handicapées, des organismes régionaux, et des universités, afin d'explorer les liens entre les préjudices systémiques passés, tels que le colonialisme et la traite transatlantique des esclaves, et les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y sont liées. Ces outils pourraient inclure :
 - Les politiques nationales d'éducation qui ont intégré de manière adéquate le colonialisme et la traite transatlantique des esclaves, ainsi que les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y sont associées.
 - Les manuels scolaires nationaux ou infranationaux qui ont intégré de manière adéquate le colonialisme et la traite transatlantique des esclaves, ainsi que les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y sont associées.
 - Des exemples de bonnes pratiques dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale pourraient englober des initiatives et des outils pratiques dans les domaines suivants : l'éducation, le logement, l'emploi, la police, la justice, les soins de santé et les médias.⁶²

⁶⁰ Rapport de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine sur ses première et deuxième sessions (A/HRC/54/68) § 58-60 lors de la 54ème session du Conseil des Droits de (11 septembre au 6 octobre 2023) ; Joint statement of UN experts on the occasion of the International Day for People of African Descent le 30 août 2023; et discussions lors de la session « The Second International Decade for People of African Descent: Addressing Systemic Racism, Reparatory Justice, and Sustainable Development » pendant la troisième session de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine qui a eu lieu du 16 au 19 avril 2024.

⁶¹ Intervention du Grand-Duché du Luxembourg lors de la 55ème session du Conseil des Droits de l'Homme (26 février au 5 avril 2024).

⁶² Contribution du Luxembourg au rapport thématique de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Ashwini K. P. (A/HRC/53/60) présenté lors de la 53e session du Conseil des droits de l'homme (19 juin au 14 juillet 2023).

- Penser à une éventuelle collaboration avec l'UNICEF et l'UNESCO pour élaborer des guides concrets / lignes directrices destinés aux ministères de l'Éducation afin de : (i) modifier les politiques éducatives et les programmes scolaires pour aborder le colonialisme et la traite transatlantique des esclaves, ainsi que les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance associées ; (ii) analyser les inégalités raciales dans l'accès à l'éducation, la transition de l'école primaire au secondaire et l'achèvement scolaire ; et (iii) suggérer des mesures pour remédier aux inégalités raciales.⁶³
- Penser à une éventuelle collaboration avec l'UNICEF et l'UNESCO pour élaborer des manuels scolaires « modèles » ou des ressources pédagogiques (y compris des vidéos) sur le colonialisme et la traite transatlantique des esclaves, ainsi que sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y sont associées.⁶⁴
- Réfléchir à une collaboration plus efficace entre les mécanismes de justice raciale au sein des Nations Unies, notamment la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine, et le Mécanisme d'experts chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre, ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés dans l'ensemble du système des Nations Unies.⁶⁵
- Envisager une collaboration éventuelle avec l'OIT pour élaborer des orientations concrètes pour le travail au niveau national avec les constituants tripartites : les représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs, afin de garantir la mise en place de mesures visant à : (i) lutter contre la discrimination raciale lors du recrutement ; (ii) lutter contre le harcèlement racial sur le lieu de travail ; (iii) contrer la discrimination raciale dans l'évolution de carrière ; et (iv) encourager le signalement de la discrimination raciale ou des actes racistes.⁶⁶
- Envisager une collaboration entre la Direction des statistiques et des données de l'OCDE, l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et les Divisions statistiques des Commissions régionales des Nations Unies - Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique pour l'Europe (CEE) et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin d'assister les États parties à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination raciale à inclure une question sur l'auto-déclaration d'appartenance à un groupe « ethno-racial » dans le recensement de la population et d'autres enquêtes nationales.⁶⁷

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid.